



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP_Nationale

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

« *Quo usque tandem abutere, Philippus Saurelus, patienta nostra ?* »

(*Jusqu'à quand Philippe Saurel, abuseras-tu de notre patience ?*)

Discours de Cicéron pour dénoncer la tentative de coup de force de Catilina

Dans un précédent communiqué, nous nous étions adressé à monsieur **Philippe Saurel**, maire de Montpellier, en vieux français : « *Souvent Saurel varie, bien fol qui s'y fie* ». Connaissant son attachement affiché à l'ancien monde de la superstition et des « *saints* » qu'on trimballe en procession comme autant d'ex-voto pour en appeler à la bénédiction divine, la **Libre Pensée** pensait être comprise. Ce ne fut point le cas cependant.

Aujourd'hui, nous nous adressons à lui en latin, bien que nous doutions qu'il puisse accéder à la sagesse gréco-latine, mais, au moins, il devrait comprendre la langue de l'Eglise catholique, pour laquelle il entretient un zèle de dévot.

Un véritable coup de force a eu lieu le dimanche 9 septembre 2018 à la foire aux associations de Montpellier

Par trois fois, la police municipale, accompagnée par des représentants de la Mairie, ont tenté d'interdire au **Groupe de la Libre Pensée des Universités** (*Fédération unie de la Libre Pensée de l'Hérault*) de faire signer une pétition pour la défense de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat, à propos de l'affaire **saint-Roch**.

Par trois fois, la **Libre Pensée** a refusé de céder à ces injonctions antidémocratiques et liberticides. Le droit public de pétition est un droit acquis par la *Révolution française*. La **Constitution du 24 juin 1793** prévoyait en effet, à côté du référendum législatif, l'initiative populaire pour sa révision (article 115) et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui la précède décide que "le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité"



Aujourd'hui, le droit de pétition est un droit reconnu par la Constitution. Il a même été étendu aux collectivités publiques et, même, à l'Union européenne. **Le violer, c'est violer un droit constitutionnel.** Décidément, monsieur **Saurel** s'est fait une spécialité de bafouer la législation républicaine. Hier, celle de la laïcité pour « *saint-Roch* », aujourd'hui, c'est le droit constitutionnel de pétition qui est remis en cause.

Une question est posée, nous la posons publiquement

Les démarches liberticides de la police municipale et des représentants de la mairie de Montpellier, ont-elles été faites sur injonction de monsieur **Saurel** ? Quelle est sa part de responsabilité dans cette affaire ? Il ne pourra pas se défaire, il faudra qu'il réponde. Dans tous les cas, sa responsabilité de maire est engagée.

Les représentants de la mairie ont indiqué clairement à la **Libre Pensée**, que c'est le contenu de notre pétition qui provoquait leur ire. « *La liberté d'expression a des limites. C'est votre pétition qui est interdite ici* ». En effet, d'autres faisaient signer des pétitions sans avoir été interpellés par la police municipale et la mairie.



Monsieur **Saurel** est connu pour ses déclarations électoralistes pour la *démocratie participative*. On voit là clairement le véritable contenu qu'il y met. « *En rang par deux, je ne veux voir qu'une tête* »

Cette attitude de la mairie a suscité une attitude de réprobation de nombre de personnes à la foire aux associations. La **Libre Pensée** remercie la **Ligue de Droits de l'Homme** d'avoir pris notre pétition pour la faire signer à son stand.

Chacun comprendra que personne ne peut tolérer une telle remise en cause des libertés démocratiques à Montpellier. La Libre Pensée appelle toutes les associations et les citoyennes et citoyens attachés à l'exercice sans entrave de la démocratie à réagir contre ce coup de force qui porte atteinte aux libertés démocratiques.

Plus que jamais, signez et faites signer :

https://www.petitions24.net/montpellier_cest_notre_ville_aussi_et_elle_est_laïque

Montpellier, le 9 septembre 2018